



Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier

NATURE 18

16 rue Henri Moissan
18 000 – BOURGES
_

Exercice du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes annuels

NATURE 18

Siège social : 16 rue Henri Moissan
18 000 BOURGES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association NATURE 18 relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date de l'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « REGLES ET METHODES COMPTABLES – introduction » de l'annexe des comptes annuels de l'association NATURE 18, concernant l'application du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné dans la première partie, la note « REGLES ET METHODES COMPTABLES – introduction » de l'annexe des comptes annuels, expose l'impact de l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 sur les comptes sociaux.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe concernant la détermination des subventions reçues et à recevoir, des produits constatés d'avance et des provisions pour risques et charges, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

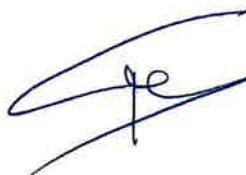
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 06/03/2026

SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke followed by a vertical line and a small flourish.

	Valeur au 31/12/2025		% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	
	brute	amort. & dépréc.		nette	% de l'actif
Frais d'établissement					
Immobilisations incorporelles				0.70	0.90
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences,	11 694	8 136	3 558		4 458
Autres immobilisations incorporelles					
Immob. incorp. en cours, av. acptes					
Immobilisations corporelles				4.22	3.32
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériel et outillages ...	14 718	10 862	3 856		5 739
Autres immobilisations corporelles	57 561	39 883	17 678		10 707
Immob. corp. en cours, av. acptes					
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des particip.					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	83 973	58 881	25 092	4.91	20 904 4.22
Stocks et en-cours	8 719		8 719	1.71	8 927 1.80
Créances				31.29	36.76
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	57 405		57 405		34 825
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	98 932		98 932		147 136
Charges constatées d'avance	3 413		3 413		112
Valeurs mobilières de placement					
Instr. financiers à terme, jetons détenus					
Disponibilités	316 970		316 970	62.09	283 405 57.22
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	485 440		485 440	95.09	474 405 95.78
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement emprunts (IV)					
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	569 413	58 881	510 532	100	495 309 100

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 43 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 314 574 984 00013

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		11.78		12.14
Fonds propres statutaires	60 117		60 117	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	291 608	57.12	300 968	60.76
Excédent ou déficit de l'exercice	45 918	8.99	-9 360	-1.89
Situation nette (sous-total)	397 643	77.89	351 725	71.01
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	19 497	3.82	15 909	3.21
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	417 140	81.71	367 634	74.22
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques			51 667	10.43
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)			51 667	10.43
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	23 587	4.62	22 480	4.54
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	22 310	4.37	24 511	4.95
Personnel et comptes rattachés	18 606	3.64	7 758	1.57
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	28 889	5.66	21 258	4.29
TOTAL DES DETTES (IV)	93 392	18.29	76 008	15.35
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	510 532	100	495 309	100

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 43 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

ASS NATURE 18

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	4 720	3 502	1 218	34.78
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	155 735	123 998	31 737	25.59
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	315 713	330 157	-14 444	-4.37
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	12 025	9 911	2 114	21.33
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	51 667	99	51 568	
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	300		300	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	3 745	1 033	2 712	262.51
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	543 905	468 700	75 205	16.05
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises		50	-50	-100.00
Variation de stocks	208	834	-626	-75.05
Autres achats et charges externes	176 280	119 836	56 443	47.10
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 892	4 985	-93	-1.86
Salaires	236 001	226 101	9 901	4.38
Cotisations sociales	73 715	71 638	2 077	2.90
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 802	7 901	1 901	24.06
Dotations aux provisions		51 667	-51 667	-100.00
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	556	40	516	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	501 454	483 052	18 402	3.81
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	42 451	-14 352	56 804	395.79

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 43 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 43 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 314 574 034 00013

ASS NATURE 18

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 466	4 992	-1 526	-30.57
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 466	4 992	-1 526	-30.57
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	3 466	4 992	-1 526	-30.57
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	45 918	-9 360	55 277	590.59
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	547 372	473 693	73 679	15.55
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	501 454	483 052	18 402	3.81
EXCÉDENT OU DÉFICIT	45 918	-9 360	55 277	590.59
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	268 080	57 735	210 345	364.33
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	268 080	57 735	210 345	364.33
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	268 080	57 735	210 345	364.33
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	268 080	57 735	210 345	364.33
TOTAL	45 918	-9 360	55 277	590.59

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 43 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.
Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation	Fourchette des durées
Installations techniques		5 À 10
Matériels outillages et industriels		5 À 10
Logiciels		4 À 5
Matériels de transports		3 À 5
Matériels informatiques		3 À 5
Matériels de bureau		5 À 10
Mobilier	10.00	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de production.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASS NATURE 18.
- L'association ASS NATURE 18 est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Pour l'année 2025, la valorisation du bénévolat s'élève à 268 080€ pour 17 872 heures.

Sur 2025, un fichier a été réalisé permettant de quantifier les heures de bénévolat qui sont liées à la saisie des milliers de éléments sur la base de données naturalistes ainsi que le temps d'animation/validation. Le nombre d'heures est de 16 648h.

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 43 70 47 60 - Fax: 02 43 68 01 77
SIRET : 814 574 034 00013

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	14 208.60		
TOTAL	14 208.60		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	14 718.40		
Matériel de transport	28 646.24		13 990.00
Matériel de bureau, informatique & mobilier	19 261.10		
TOTAL	62 625.74		13 990.00
TOTAL GENERAL	76 834.34		13 990.00
		Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		Diminution	Valeur brute des
		par virt poste	immobs fin ex.
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	2 515.00		11 693.60
TOTAL	2 515.00		11 693.60
Immobilisations corporelles			
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			14 718.40
Matériel de transport	3 790.00		38 846.24
Matériel de bureau, informatique & mobilier	546.45		18 714.65
TOTAL	4 336.45		72 279.29
TOTAL GENERAL	6 851.45		83 972.89

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASS NATURE 18

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Augmentation de l'exercice	Virement		Ventilation		
		poste à poste	de l'actif circ.	acquisition	Entrée apport	création
Immobilisations corporelles						
Matériel de transport	13 990.00					
TOTAL	13 990.00					
TOTAL GENERAL	13 990.00					
	Diminution de l'exercice	Virement		Ventilation		
		poste à poste	de l'actif circ.	cession	Sortie scission	mise hors serv.
Immobilisations incorporelles						
Aut. immobs incorporelles	2 515.00					
TOTAL	2 515.00					
Immobilisations corporelles						
Matériel de transport	3 790.00					
Matériel de bureau, info. & mobilier	546.45					
TOTAL	4 336.45					
TOTAL GENERAL	6 851.45					

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 43 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASS NATURE 18

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			8 979.68	1 882.40		10 862.08
Matériel de transport			26 046.08	4 608.59	3 790.00	26 864.67
Matériel de bureau, informatique			11 154.51	2 410.51	546.45	13 018.57
TOTAL			46 180.27	8 901.50	4 336.45	50 745.32
TOTAL GENERAL			46 180.27	8 901.50	4 336.45	50 745.32

	Dotation de l'exercice	Ventilation			dotation except.
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	
Immobilisations corporelles					
Inst. tech., matériels et outillages industriels	1 882.40				
Matériel de transport	4 608.59				
Matériel de bureau, informatique & mobilier	2 410.51				
TOTAL	8 901.50				
TOTAL GENERAL	8 901.50				

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 88 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASS NATURE 18

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Diminution de l'exercice	Ventilation	
		transf. à l'actif circ	éléments cédés mise hors service
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport	3 790.00		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	546.45		
TOTAL	4 336.45		
TOTAL GENERAL	4 336.45		

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

ASS NATURE 18

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	57 405.10	57 405.10	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	300.00	300.00	
Divers	98 631.85	98 631.85	
Charges constatées d'avance	3 413.39	3 413.39	
TOTAL	159 750.34	159 750.34	

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURG

Tél. 02 43 70 47 60 - Fax: 02 43 63 01

SIRET : 814 574 984 00013

ASS NATURE 18

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
TOTAL	

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	33 754.10
Autres créances	98 631.85
TOTAL	132 385.95

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASS NATURE 18

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	60 116.84				60 116.84
Report à nouveau	300 967.61		9 766.57	19 126.24	291 607.94
Excédent ou déficit de l'exercice	-9 359.67		45 917.80	-9 359.67	45 917.80
Subventions d'investissement	15 909.15		14 232.00	10 643.90	19 497.25
TOTAL	367 633.93		69 916.37	20 410.47	417 139.83

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 43 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

ASS NATURE 18

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

Provisions pour risques et charges

En 2024, le conseil d'administration a décidé par mesure de prudence de réaliser une provision pour risque sur le litige prud'homme en cours.
Courant 2025, l'association a fait appel au jugement des prud'homme et a gagné contre le salarié. La provision est devenue sans objet et a été reprise.

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 43 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

ETAT DES PROVISIONS

ASS NATURE 18

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Dotation reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	51 667.11		51 667.11	
TOTAL	51 667.11		51 667.11	
TOTAL GÉNÉRAL	51 667.11		51 667.11	
Dont dotations & reprises d'exploitation			51 667.11	

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 43 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASS NATURE 18

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	23 586.80	23 586.80		
Personnel et comptes rattachés	18 606.32	18 606.32		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 104.06	22 104.06		
Autres impôts et taxes assimilées	205.98	205.98		
Produits constatés d'avance	28 889.00	28 889.00		
TOTAL	93 392.16	93 392.16		

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

ASS NATURE 18

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Montant

CHARGES À PAYER

Montant

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

10 181.27

Dettes fiscales et sociales

27 793.81

TOTAL

37 975.08

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 10000

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 08 91 17

SIRET : 814 574 984 00013

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 7 836.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3.00
Table de mortalité	insee 2019-2021
Départ volontaire à	65 ans
Taux de rotation	3.00

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 63 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

ASS NATURE 18

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

EFFECTIFS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	1.00	1.00
Employés et techniciens	6.00	6.16
PERSONNEL SALARIÉ	7.00	7.16

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013